



PHI 126 – Métaphysique (3cr.)
Plan de cours – Hiver 2019
lundi, 8 h 50 à 11 h 40, local A3-108

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5 214
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Ce cours a pour ambition de donner aux étudiantes et aux étudiants une initiation à la métaphysique, notamment en essayant de donner une réponse aux questions suivantes : peut-il y avoir une réalité au-delà du monde empirique? L'homme est-il capable de parvenir à une telle réalité, en utilisant en particulier sa raison? Peut-on supposer l'existence d'un être suprême, et plus spécifiquement celle du Dieu de la tradition? La métaphysique, qui cherche à répondre à ce type d'interrogations est-elle encore une discipline valide?

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique de ce cours est de parvenir à examiner les grandes thèses métaphysiques de la philosophie occidentale.

CONTENU

Dans le cadre de ce cours, nous allons nous attarder aux thèses classiques de la métaphysique en commençant par un aperçu de la philosophie grecque, des Présocratiques au néoplatonisme de Plotin. Nous nous concentrerons ensuite sur la métaphysique dans sa dimension médiévale en nous intéressant à l'argument ontologique d'Anselme de Cantorbéry (et à sa reprise par Descartes) ainsi qu'aux cinq voies de Thomas d'Aquin. Nous nous pencherons ensuite sur les différentes critiques de la métaphysique véhiculées par la modernité, de Hume à Kant, puis de Nietzsche à Freud en passant par Russell, etc. Dans l'éventualité où nous disposerions de temps à la fin du cours, nous pourrions aborder des thèmes de la culture actuelle qui traitent du surnaturel.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
07-01-19	Introduction, La science de l'Être
14-01-19	Les Présocratiques
21-01-19	Platon, les thèses métaphysiques dans la <i>République</i> et le <i>Timée</i>
28-01-19	Aristote, <i>La métaphysique</i> , l' <i>Éthique de Nicomaque</i>
04-02-19	Plotin, <i>Les Ennéades</i>
11-02-19	Anselme de Cantorbéry et l'argument ontologique
18-02-19	St-Thomas d'Aquin, l'existence de l'âme, les cinq voies
25-02-19	Examen mi-session
04-03-19	Semaine de relâche
11-03-19	René Descartes, <i>Les Méditations</i>
18-03-19	Hume et Kant
25-03-19	L'idéalisme allemand, de Hegel jusqu'à Heidegger
01-04-19	L'athéisme militant : Engels, Feuerbach, Marx, Nietzsche, Freud
08-04-19	Conclusion, La connaissance de l'Être
15-04-19	Examen final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

- Deux examens écrits en classe;
- Un examen médian valant 40 % de la note;
- Un examen final valant 60 % de la note;

Critères d'évaluation

Seront jugées : la clarté de l'écriture, la rigueur de l'argumentation, la qualité de la présentation, la calligraphie, la justesse de la réponse.

BIBLIOGRAPHIE

Puisque nous allons nous concentrer sur des extraits particuliers des auteurs abordés dans le cours, il n'y a aucun livre obligatoire à acheter pour ce cours. De plus, comme il s'agit d'auteurs qui font partie du domaine public, ces extraits peuvent être consultés en ligne gratuitement. Une recherche sera faite à cet effet. Si vous souhaitez malgré tout vous procurer certains ouvrages en lien avec le cours, voici une liste comprenant une bonne partie des extraits présentés en classe :

Les penseurs grecs avant Socrate. De Thalès de Milet à Prodicos (GF-Flammarion)

La métaphysique d'Aristote (édition de votre choix)

Les Ennéades de Plotin (édition de votre choix)

La somme théologique de Thomas d'Aquin (édition de votre choix)

Le Proslogion d'Anselme de Cantorbéry (édition de votre choix)

La Critique de la raison pure d'Emmanuel Kant (édition de votre choix)

L'Être et le temps de Martin Heidegger (extraits)

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.